



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2025

Fonds Intercommunal de Cohésion et d'Attractivité du Territoire – Commune de Brotte-lès-Luxeuil

DÉLIBÉRATION

N° 2025-110

En exercice : 38
Titulaires présents : 29
Absents : 9
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 31

Le 15 décembre de l'année deux mille vingt-cinq à 19H00 à Luxeuil-Les-Bains, salle du Conseil Municipal à la Mairie, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué le 9 décembre dernier, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Bernard GIRE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Maryline MANTION	P	
Jérôme BERNARD	A		Isabelle FORMET	P		Gabriel MIGNOT	P	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	A		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	A		Arnaud GRANDJEAN	A		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	P		Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	A	
André DIRAND	A		Christophe LEJEUNE	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P				

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplié(e) par

Exposé

Dans sa séance du 9 juin 2023, le conseil communautaire a adopté son règlement d'intervention pour soutenir ses communes membres dans la réalisation de leurs projets. Une enveloppe de 195 000 € a donc été affectée au Fonds intercommunal de cohésion et d'attractivité du territoire (FICAT), représentant une somme allouée par commune de 13 000 €.

Le FICAT est destiné à soutenir les investissements des communes qui concourent au renforcement de la cohésion et de l'attractivité du territoire intercommunal dans les domaines suivants :

- Enfance et petite enfance ;
- Développement des usages numériques ;
- Sécurité des habitants : sécurité routière, accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- Cadre de vie des habitants : aménagement des espaces verts et aménagement urbain.
- Transition écologique et sobriété énergétique ;
- Services publics de proximité.

La commune de BROTTE LES LUXEUIL sollicite le FICAT à hauteur de 2 921 € pour la modification de l'accès public au hangar polyvalent.

Ce projet rempli les conditions d'éligibilité inscrites au règlement d'intervention.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention : Bernard Gire), le Conseil Communautaire

- Autorise le Président ou son représentant d'octroyer à la commune de Brotte-lès-Luxeuil une aide financière de 2 921 € pour la modification de l'accès public au hangar polyvalent ;
- Autorise le Président à signer la convention de financement à intervenir pour ce projet.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

Annexe 1

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 070-247000755-20251215-D2025_110-DE

FICAT <i>Fonds Intercommunal pour la cohésion et l'Attractivité Territoriale</i>	Commune / BROTTE LES LUXEUIL
---	------------------------------

Nature du projet	Modification de l'accès public au hangar polyvalent
Réception de la demande	03 octobre 2025
Date délibération Conseil Municipal	26 septembre 2025
Crédits disponibles	5 115 €
Descriptif du projet	<p>Modification de l'accès public au hangar polyvalent afin de faciliter l'accès aux personnes handicapées et pour améliorer le cadre de vie des habitants par un aménagement urbain de meilleure qualité.</p> <p><u>Devis :</u></p> <p>Montant du devis HT proposé : 5 842 €</p> <p><u>Plan de financement :</u></p> <p>Coût total : 5 842 €</p> <p>Autofinancement communal : 2 921 €</p> <p>Demande d'aide à la CCPLx de 50% : 2 921 €</p>

Crédits disponibles	Montant de l'aide accordée	Crédits restants
5 115 €	2 921 €	2 194 €